



Dernière ligne droite pour participer aux Trophées du Parc national et gagner 1 000 € !

Faites vite ! La clôture des inscriptions pour participer à l'appel à projets lancé par le Parc national des Cévennes est fixée au 17 juin à minuit.

Vous êtes un particulier, une entreprise, une association, une collectivité, une école, un jeune citoyen de 15 à 25 ans ? Vous êtes porteur d'un projet innovant, exemplaire, qui renforce le lien homme-nature et traduit votre engagement en faveur de préservation de la biodiversité ? Ce projet concerne le territoire du Parc national des Cévennes ? Alors cet appel à projets s'adresse à vous ! N'hésitez pas à déposer un dossier pour gagner 1 000 euros qui vous permettront de réaliser ce projet.

En 2016, les projets doivent s'inscrire dans l'une des déclinaisons suivantes du thème **des paysages et des hommes** :

1. **Le projet de plantation** : créer ou recréer un paysage rural (verger, haies...), réussir l'intégration paysagère de bâtiments, améliorer l'aspect visuel d'une cour d'école, d'une place de village... par des plantations d'essences locales.
2. **L'aménagement d'espaces récréatifs à usage collectif** en milieu naturel ou urbain - bord de rivière, parc, sentier, jardins : une démarche participative de création pour le bien-être et le plaisir des yeux de tous.
3. **La restauration du patrimoine paysager local** : la restauration d'éléments de patrimoine paysager cévenol ou caussenard (rucher-tronc, petit bâti vernaculaire), la restauration de milieux naturels au service de la qualité paysagère et de la biodiversité.
4. **La prise en compte de la qualité paysagère par les entreprises** : méthodes et démarches innovantes.
5. **La création d'outils d'interprétation ou éducatifs** innovants pour lire et partager le paysage (tables de lecture, outils numériques...).

Le règlement des Trophées, la grille d'analyse des projets et le formulaire de candidature sont consultables sur www.cevennes-parcnational.fr

La date limite de dépôt ou d'envoi postal des dossiers au siège du Parc national à Florac est fixée au **vendredi 17 juin 2016**.

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français habité de moyenne montagne, se compose d'un cœur protégé de 935 km² et d'une aire d'adhésion de près de 1 750 km², répartis sur 127 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. Il possède un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable qui lui a valu en 1985, un classement en Réserve de biosphère et en 2011, son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité.

Contact presse : Catherine Dubois
Tél : +33 (0)4 66 49 53 48 - Mob : 06 99 76 20 20
catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais – 48400 Florac



